

Conditions pour l'Utilisation à Domicile de Logiciels par les Enseignants dans le cadre de la Convention ayant trait au Programme MS-KIS

Microsoft a conclu avec le Ministère de l'éducation nationale du Grand-Duché de Luxembourg une Convention ayant trait au programme MS-KIS 2. En vertu de cette convention, les établissements d'enseignement qui entrent en ligne de compte peuvent louer certains programmes logiciels de Microsoft à des conditions particulièrement intéressantes. Les enseignants des établissements qui participent au Programme MS-KIS2 ont le droit, sous certaines conditions, d'utiliser à domicile une copie de certains produits logiciels de Microsoft que l'établissement d'enseignement loue.

En tant qu'enseignant, vous êtes lié à:

Nom et adresse (ou cachet) de l'établissement d'enseignement:

(ci-après nommé: "Etablissement d'enseignement")

Cet Etablissement d'enseignement possède des droits d'utilisation pour les logiciels indiqués ci-dessous dans le cadre du Programme MS-KIS 2 (à compléter par votre Etablissement d'enseignement) :

et cela pour la période indiquée ci-dessous (à compléter par votre Etablissement d'enseignement – n'indiquer qu'une seule période):

	1^{er} octobre 2005 – 30 septembre 2006
	1^{er} octobre 2006 – 30 septembre 2007
	1^{er} octobre 2007 – 30 septembre 2008
	1^{er} octobre 2008 – 30 septembre 2009
	1 ^{er} octobre 2009 – 30 septembre 2010

Par conséquent, vous avez le droit, durant cette période, d'utiliser à domicile une copie des logiciels repris ci-dessus, et ce exclusivement à des fins liées à votre métier d'enseignant, sur un ordinateur dont vous êtes le propriétaire ou que vous avez en leasing. « Utiliser » un logiciel signifie, installer, obtenir accès à, utiliser, montrer ou représenter un logiciel, ou interagir avec un logiciel de toute autre manière.

Afin d'obtenir les supports grâce auxquels vous pourrez installer le logiciel concerné sur votre ordinateur à domicile, vous devez vous adresser à votre Etablissement d'enseignement qui vous fournira le CD-Rom ou vous indiquera la manière dont vous pouvez en faire l'acquisition (par le biais des Revendeurs). Le CD-Rom est fourni avec une clé de licence individuelle, et vous permet d'installer le logiciel concerné sur votre ordinateur à domicile. Vous devez garder cette clé secrète et ne pouvez en aucun cas la communiquer à d'autres. Vous serez responsable de tout abus de cette clé en cas de non-respect de cette obligation de confidentialité.

Vous n'avez pas de garantie que l'ordinateur à domicile sur lequel vous voulez utiliser le logiciel concerné conviendra effectivement pour cet usage. Vous ne pouvez prétendre à une assistance technique gratuite de votre Etablissement d'enseignement ou de Microsoft pour ce qui concerne votre utilisation à domicile du Logiciel.

L'utilisation du logiciel est soumise aux dispositions de la Convention de Licence pour le logiciel concerné (y compris les Droits d'Utilisation pour la Licence de Produits). Vous pouvez consulter la Convention de Licence et les Droits d'Utilisation pour la Licence des Produits via <http://www.microsoft.com/education/license/terms>. Si vous n'avez pas la possibilité de le faire, vous devez demander à votre Etablissement d'enseignement de vous en fournir un exemplaire. En signant ce document, vous vous engagez à prendre connaissance, avant toute utilisation du logiciel concerné, de toutes les dispositions de la Convention de Licence (y compris les Droits d'Utilisation pour la Licence de Produits) qui sont d'application, et à les respecter lors de l'utilisation du logiciel concerné.

A moins que vous n'obteniez des droits d'utilisation valables pour le logiciel concerné d'une autre manière à ce moment, vous devez désinstaller ce logiciel de votre ordinateur à domicile dès que l'un des événements suivants se produit : (a) vous n'êtes plus lié comme enseignant à l'Etablissement d'enseignement, ou (b) le délai repris ci-dessus pour lequel l'Etablissement d'enseignement possède des droits d'utilisation, est venu à expiration, ou (c) votre Etablissement d'enseignement, pour quelque raison que ce soit, ne participe plus au Programme MS-KIS 2, ou (d) votre Etablissement d'enseignement met lui-même un terme à votre droit d'utilisation à domicile du logiciel concerné.

Vous devez signer ce document pour accord en deux exemplaires et les remettre à votre Etablissement d'enseignement. Un exemplaire est destiné à votre Etablissement d'enseignement, et l'autre à Microsoft.

**Pour accord avec
les dispositions
ci-dessus:**

Nom et prénom de l'enseignant (en caractères d'imprimerie):
Date:
Signature: